



European
Forum *for*
Urban
Security

10 rue des Montibœufs
75020 Paris France
Tel.: + 33 1 40 64 49 00
Fax: + 33 1 40 64 49 10
contact@efus.eu
www.efus.eu

Résolution du Comité exécutif Haz-Zebbug, Malte, 8 Mars 2012

A la suite de son déplacement à Malte, et suite à la résolution adoptée à Vienne le 24 Février 2011, le Comité exécutif du Forum européen pour la sécurité urbaine affirme que tous les pays de l'Union Européenne ont besoin de soutien afin de faire face aux crises humanitaires provoquées par d'importants afflux de migrants. Il appelle aussi à une coresponsabilité des pays membres dans la gestion de ces phénomènes.

Premièrement, il est important de souligner que ces flux représentent un enjeu d'ordre humanitaire et non pas principalement relatif à la sécurité.

Malte, comme d'autres pays frontaliers, a connu récemment un flux migratoire accru en raison notamment des soulèvements populaires au Moyen-Orient, courant 2011. Le Forum européen pour la sécurité urbaine reconnaît les efforts fournis par les autorités maltaises pour gérer ce phénomène et les félicite notamment d'avoir su traiter les questions migratoires sans clivage partisan. Toutefois, son Comité exécutif rappelle l'importance de poursuivre les efforts entrepris pour l'accueil des demandeurs d'asile, en respect de la directive 2003/9/CE.

Le Forum européen pour la sécurité urbaine interpelle sur la nécessité de réviser la réglementation européenne sur le droit d'asile. Il soutient le travail de la Commission européenne sur la révision du règlement Dublin II en vue de créer un Régime d'Asile Européen Commun (RAEC). Actuellement, bien que les frontières soient perçues comme européennes et non plus nationales, le système prévoit que les demandeurs d'asile demeurent dans leur pays d'arrivée. Cette nouvelle initiative leur permettrait d'être accueillis et répartis partout en Europe.

Afin de réduire les crises humanitaires liées à la migration, des efforts doivent être fournis par tous les pays européens pour en prévenir les causes. Cela passe notamment par une amélioration des synergies entre les politiques de contrôle aux frontières et celles d'aide au développement. Ceci créera les conditions nécessaires pour permettre aux réfugiés potentiels de demeurer dans leur pays d'origine, et non pas de risquer leur vie en fuyant vers l'Europe.

Chaque pays membre de l'UE doit accepter de prendre à sa charge une partie des migrants afin de soulager ceux qui connaissent des afflux plus importants. Ils doivent reconnaître leur responsabilité dans l'accueil, mais aussi dans l'intégration de ces migrants. Il importe de distinguer migrants clandestins et réfugiés, chacun faisant l'objet d'un type différent d'intervention. Les différentes étapes dans l'accueil des migrants ne doivent pas non plus être négligées : accueil lors de leur arrivée, transit et/ou intégration. Chaque étape nécessite un plus grand soutien de la part de l'UE. L'Efus souligne l'importance de rééquilibrer la répartition des moyens financiers. L'aide apportée au contrôle aux frontières doit

s'accompagner d'un soutien à l'accueil des migrants et à la formation des intervenants principaux.

La prise en compte de cette problématique devrait être accrue au niveau des gouvernements municipaux, régionaux et nationaux. L'accent doit notamment être mis sur l'information des autorités locales au sujet des tendances et des flux migratoires ainsi que sur l'éducation des populations d'accueil afin de réduire les risques de discrimination et de xénophobie.

Les membres du Forum européen sont disposés à apporter leur soutien et à s'engager dans un processus d'entraide concernant l'intégration des migrants. Leur expérience et leur savoir-faire peuvent aider à la mise en place de politiques visant la cohabitation pacifique et l'intégration des migrants au sein des communautés locales.

Le Forum européen souligne l'importance de la mise en place de dispositifs d'intégration. Qu'ils demeurent dans leur pays d'arrivée, soient relocalisés dans un autre pays européen, ou qu'ils retournent dans leur pays d'origine, les migrants doivent être soutenus dans le développement de leurs capacités à intégrer un nouvel environnement. Leur placement en détention doit être limité au strict minimum car il n'est ni dans leur intérêt ni dans celui de leur future société d'accueil.

Les villes européennes peuvent s'entraider en sensibilisant la population à ces phénomènes et en formant les intervenants de première ligne. Elles peuvent aussi s'assister les unes les autres sur la façon de faire face aux urgences mais aussi sur la façon de développer des solutions durables. Leur collaboration visera aussi à améliorer les conditions des réfugiés, à prévenir le sentiment d'insécurité auprès de la population, souvent en raison d'un défaut de communication et enfin à réduire le risque que les réfugiés deviennent la proie d'organisations criminelles.

